

## **Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 1998**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'article L 1524.5 (7<sup>ème</sup> alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. ANTONY, VUILLEMIN, TISSOT, NOT, SANTI, RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 22 juin 1999.

### **I) Activité de la SAIEMB :**

**Logement** : Le patrimoine locatif est resté stable en 1998, le nombre de logements restant légèrement supérieur à 2 000 unités.

#### **Industrielle et commerciale :**

Conformément aux décisions prises fin 1997, la SAIEMB a développé ses activités industrielles et commerciales grâce à une augmentation de capital.

Outre les locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles à Planoise, la SAIEMB gère ceux de la place Cassin ainsi que le Restaurant Inter-entreprises.

En matière de construction, on notera la construction des locaux d'une agence postale à Planoise au Centre Commercial Ile de France.

L'année 1998 a par ailleurs été mise à profit pour organiser et préparer un certain nombre d'opérations importantes qui seront menées en 1999 (Institut Recherche et Développement de la Qualité, City,...).

### **II) Comptes de l'exercice 1998 :**

Le résultat net de l'exercice ressort à 325 KF. Ce résultat intègre une provision exceptionnelle pour grosses réparations de 2,7 MF destinée à amplifier l'effort mené pour réhabiliter le parc locatif. Le fonds de roulement de la société s'est accru de 1,5 MF.

A noter que l'effectif salarié de la SAIEMB s'est accru et s'établit à 35 personnes.

Ces résultats confirment la gestion équilibrée de la SAIEMB dans un environnement locatif pourtant difficile.

### **III) Perspectives :**

Il convient de noter l'évolution défavorable dans le logement social de la vacance qui génère un accroissement des pertes de recettes de 330 KF par rapport à 1997. Le taux de rotation de location augmente quant à lui de 2 points pour s'établir à 15,5 %.

Le stock de demandes de logements est en forte diminution

Les impayés du secteur logement locatif sont en réduction, en raison des mesures prises en matière d'accompagnement social mais aussi pour améliorer les procédures de recouvrement.

En matière d'activités industrielle et commerciale, l'année 1999 verra la concrétisation de plusieurs actions significatives : City (BB1) et IRDQ.

Par ailleurs se développe l'activité d'études de faisabilité d'implantation industrielle pour des projets intéressant la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport, relatif à l'activité de la SAIEMB au cours de l'exercice 1998.

**«M. JACQUEMIN :** En ce qui concerne la SAIEMB, vous avez souhaité depuis quelques années déjà que la SAIEMB ait, outre une mission de gestion du patrimoine social logement, une mission d'animation du paysage économique. Il s'agit là naturellement d'une mission nouvelle et différente. J'aurais souhaité, Monsieur le Maire, qu'on voie bien que le coût d'entretien du patrimoine est élevé et qu'il faut ménager les moyens effectivement pour entretenir le patrimoine si on ne veut pas être menacé d'inoccupation, etc. donc il faut essayer de mener ces deux politiques-là de manière équilibrée. J'aurais souhaité pour ma part que soient présentés au moment où vous le faites chaque année des comptes séparés, qui sont ensuite consolidés naturellement, l'un pour la gestion du patrimoine en apportant notamment des chiffres sur les réserves faites pour son entretien par exemple et puis les comptes sur la deuxième mission à vocation économique.

**M. LE MAIRE :** Vous avez raison, on le notera pour le prochain rapport».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle des sociétés liées à la Ville et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, ne prend pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*